

Responsabilité civile professionnelle, déontologie : cas pratiques et jurisprudence

Durée: 6.00 heures (jours)

Profils des stagiaires

- Commissaires de justice associés ou salariés
- Collaborateurs de commissaires de justice
- Stagiaires commissaires de justice

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les limites de sa responsabilité professionnelle dans le cadre des ventes aux enchères judiciaires
- Assimiler les règles de déontologie relatives aux CGV et réquisitions de vente.

Contenu de la formation

- Matin (10h-13h) :
 - La responsabilité des commissaires de justice lors des ventes aux enchères judiciaires : Cas pratiques et jurisprudence obtenue
- Après-midi (14h-17h) :
 - Les conditions générales de vente et réquisitions de ventes d'une société de ventes volontaires : les mentions obligatoires, recommandées, et interdites
 - Déontologie : cas pratiques, points d'attention

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Cabinet BOUDET et ARTHEMIS DEFENSOR

Moyens pédagogiques et techniques

- Mise en place de cas pratique et si besoin mise à disposition de la jurisprudence

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation de l'acquisition des connaissances et compétences visées, tout au long de la formation aux moyens d'exercices pratiques et de mises en situation.
- Evaluation à l'issue de la formation lors d'un tour de table, de l'acquisition des objectifs par chacun des stagiaires (appréciation individualisée sur la feuille d'émargement)
- Auto-évaluation des stagiaires sur l'atteinte des objectifs en amont de la formation (questionnaires préformation) et après la formation (questionnaires de satisfaction à chaud), avec consolidation et analyse des résultats

Syndicat des Officiers Priseurs Vendeurs aux Enchères de Meubles

1 rue Sainte Barbe

22000 SAINT BRIEUC

Email: gicsecretariat@sopvem.fr

Tel: +33642408195

SOPVEM

*Syndicat des Officiers Priseurs
Vendeurs aux Enchères de Meubles*